



RÉGION ACADÉMIQUE  
AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

MINISTÈRE  
DE L'ÉDUCATION NATIONALE  
ET DE LA JEUNESSE

MINISTÈRE  
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,  
DE LA RECHERCHE  
ET DE L'INNOVATION



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Grenoble, le 14 mars 2019

La rectrice de l'académie de Grenoble  
Chancelière des Universités

à

Mesdames et Messieurs les candidats individuels

Rectorat de Grenoble

Division  
des Examens  
et Concours  
(D.E.C.)

Ref : 2019-491/DEC4/DR  
Affaire suivie par :  
Denis Reverchon

Téléphone :  
04 76 74 72 47

Mél :  
denis.reverchon  
@ac-grenoble.fr

Adresse postale  
7, place Bir-Hakeim  
CS 81065 - 38021  
Grenoble cedex 1

## **Note aux candidats individuels du BTS « Comptabilité et Gestion », session 2019**

J'ai l'honneur de vous adresser les instructions relatives à l'organisation de la session 2019 du brevet de technicien supérieur « Comptabilité et Gestion » (CG).

La présente note comporte deux annexes.

### **I - ORGANISATION DE L'EXAMEN - CENTRES D'EXAMEN :**

Le calendrier et les horaires des épreuves de l'examen figurent en **annexe I** de la présente circulaire.

#### **1) Epreuves écrites :**

Cinq centres d'examen sont prévus pour le passage de l'ensemble des épreuves écrites. Vous trouverez en **annexe II** de la présente circulaire les établissements auxquels vous êtes rattaché(e) en tant que candidat individuel.

#### **2) Epreuves orales E4-2 / E5 / E6**

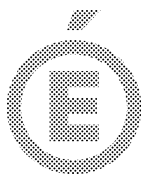
Les épreuves orales E4-2, E5 et E6 sous forme ponctuelle se dérouleront au lycée du Granier à La Ravoire.

Les candidats qui se présentent aux épreuves sous la forme ponctuelle doivent se munir des ressources (logicielles et base de données) et documents nécessaires au déroulement de l'épreuve, notamment ceux qui sont référencés dans le dossier. Ils sont seuls responsables de la mise en œuvre des ressources.

Les candidats peuvent donc disposer d'un matériel autonome et fonctionnel leur permettant de répondre aux exigences de l'épreuve.

**Il est prévu que les candidats apportent leur propre matériel, le centre d'examen ne mettant pas d'équipement à disposition.**

Les candidats doivent être en mesure d'en assurer la continuité de fonctionnement durant le temps de l'épreuve et ne peuvent pas compter sur une source d'énergie dans la salle d'interrogation. S'ils souhaitent avoir un accès au réseau internet, ils doivent s'assurer eux-mêmes du caractère effectif de la connexion.



2/7

Toute impossibilité devra impérativement être signalée avant le 2 mai 2019 à Christine Forest, Directrice déléguée aux formations professionnelles et technologiques (DDFPT) du lycée du Granier : [Christine.Forest@ac-grenoble.fr](mailto:Christine.Forest@ac-grenoble.fr)

➤ **Dépôt des dossiers et vérification de conformité :**

**J'attire votre attention sur les dispositions de l'arrêté du 22 juillet 2008 relatif à la vérification de conformité des dossiers :** La constatation de non conformité du dossier entraîne l'attribution de la mention « **Non valide** » (NV) à l'épreuve correspondante. Le candidat, même présent à la date de l'épreuve, ne peut être interrogé. **En conséquence, le diplôme ne peut lui être délivré.**

**La non conformité du dossier peut être prononcée dès lors qu'une des situations suivantes est constatée :**

- absence de dépôt du dossier ;
- dépôt du dossier au-delà de la date fixée par la circulaire d'organisation de l'examen ou de l'autorité organisatrice ;
- durée de stage inférieure à celle requise par la réglementation de l'examen ;
- documents constituant le dossier non visés ou non signés par les personnes habilitées à cet effet.

**Pour les épreuves E4-2, E5 et E6**, la date limite de remise des dossiers est fixée **au 2 mai 2019 à 12h00, délai de rigueur, au lycée du Granier à La Ravoire**. Il appartient au candidat de prendre ses dispositions pour que le dossier parvienne à cette date et horaire butoir.

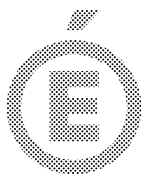
En cas de non-conformité du dossier, les candidats seront avisés qu'ils ne pourront pas subir l'épreuve ni se voir délivrer le diplôme sans régularisation de leur dossier parvenue au plus tard le 24 mai à 12h00 au lycée du Granier.

➤ **Constitution des dossiers :**

Pour chaque épreuve, le dossier sera inséré dans une pochette établie au nom du candidat et portant la référence de l'épreuve. Elle contiendra :

- Pour chacune des épreuves E42 et E5 : un exemplaire du passeport professionnel sous forme papier au format A3, les 3 fiches de situations professionnelles reproduites en 3 exemplaires. **Toute fiche de situation professionnelle manquante entraîne une pénalisation d'un tiers des points.** Des modèles de fiche sont proposés à l'adresse suivante (rubrique BTS CG en bas de page) :  
<http://www.ac-grenoble.fr/cid116787/brevet-technicien-superieur-bts.html>
- Pour l'épreuve E6 : trois exemplaires du passeport professionnel sous forme papier au format A3, un écrit intitulé « analyse de l'organisation d'un processus » reproduit en 3 exemplaires, et enfin les attestations relatives aux périodes passées en entreprise :
  - les attestations de stage (candidats en formation initiale)
  - les certificats de travail (candidats salariés)
  - les contrats de formation professionnelle ou d'apprentissage accompagnés d'une attestation de réalisation permettant de vérifier que le contrat n'a pas été rompu en cours de

formation (candidats en formation continue ou en apprentissage)



3/7

Conformément au référentiel national, le candidat doit présenter pour l'épreuve E42 trois situations professionnelles mobilisant des compétences relevant des processus P1 à P4 et P7. Les trois situations professionnelles doivent couvrir ensemble les processus P1 à P4 et P7.

Chaque situation doit être liée à des activités relevant de trois processus différents au moins dont obligatoirement le processus support P7.

Concernant l'épreuve E5, le candidat doit présenter trois situations professionnelles mobilisant des compétences issues des processus P5, P6 et P7. Ces trois fiches descriptives de situations professionnelles doivent couvrir ensemble les processus P5, P6 et P7.

Chaque situation doit faire appel à deux processus différents au moins dont obligatoirement le processus support P7.

**Pour ces deux épreuves, la grille d'évaluation tient compte de la couverture des processus.**

**IMPORTANT : Les candidats ayant bénéficié d'un aménagement de formation, d'une réduction ou d'une dispense de stage devront OBLIGATOIREMENT fournir, au moment du dépôt de leurs dossiers, une copie du courrier de notification qui leur a été délivré.**

Dans le cas du non-respect de ces obligations, le référentiel précise que les candidats seront pénalisés.

### **3) Epreuves orales de langues vivantes, obligatoires et facultatives :**

Les centres seront précisés sur la convocation aux examens que vous recevrez en avril.

### **4) Epreuve facultative EF2 :**

Les candidats libres passeront l'épreuve EF2 dans les centres définis en annexe II.

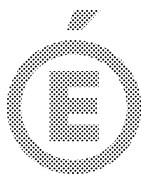
**Pour l'épreuve EF2**, la date limite de remise du dossier en 2 exemplaires est fixée au **2 mai 2019 à 12h00, délai de rigueur**, dans le centre où se déroule l'épreuve.

## **II - JURY - RELEVES DE NOTES – DIPLOMES – LIVRETS SCOLAIRES :**

Les délibérations du jury se dérouleront au **Lycée du Granier à LA RAVOIRE :**

**Le Mardi 2 juillet 2019 à 13h30**  
**sous la présidence de Monsieur Yves ARRIEUMERLOU,**  
**IA-IPR d'Économie et Gestion**

**Les livrets scolaires devront être déposés dans le centre d'examen le jour de votre première épreuve.**



4/7

Résultats : la liste des résultats sera affichée dans le centre de délibérations et pourra être consultée sur le site internet de l'académie de Grenoble.

Les relevés de notes seront envoyés par mes services au domicile de chaque candidat dans les jours qui suivront les délibérations.

Les diplômes seront envoyés de la même manière, dans la première quinzaine du mois d'octobre 2019.

### **III - FRAUDE A L'EXAMEN :**

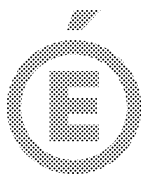
Les fraudes aux examens et concours de l'Enseignement Technique sont régies par l'arrêté ministériel du 19 mai 1950 (RLR 540-3).

### **IV - DOSSIERS- MEMOIRE ET CERTIFICATS DE STAGE :**

Les dossiers-mémoire sont conservés dans les centres d'examen jusqu'à la fin de la session suivante, c'est à dire jusqu'au 15 juillet 2020.

Pour la rectrice et par délégation  
Le chef de la division des examens et concours

Laurence Giry



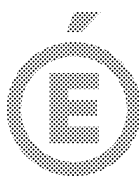
5/7

## ANNEXE I – CALENDRIER D'EXAMEN

### B.T.S. COMPTABILITE ET GESTION DES ORGANISATIONS – SESSION 2019

EPREUVES ECRITES		
DATES	HORAIRES	EPREUVES
13 MAI 2019	14 H 00 A 18 H 00	ÉCONOMIE – DROIT
14 MAI 2019	10 H 30 A 12 H 30	MATHÉMATIQUES (forme ponctuelle)
	14 H 00 A 18 H 00	CULTURE GÉNÉRALE ET EXPRESSION
15 MAI 2019	14 H 30 A 17 H 30	MANAGEMENT DES ENTREPRISES
16 MAI 2019	14 H 00 A 18 H 00	TRAITEMENT ET CONTRÔLE DES OPERATIONS COMPTABLES, FISCALES ET SOCIALES

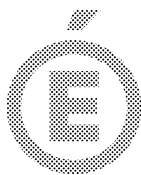
Les candidats ne sont autorisés à quitter la salle que deux heures après le début de l'épreuve



6/7

<b>EPREUVES ORALES</b>	
<b>Les 22, 23, 24, 27, 28 et 29 mai</b>	<b>ANGLAIS LV obligatoire + Langues facultatives ALLEMAND, ITALIEN, ESPAGNOL</b>
<b>7, 9 et 10 mai</b>	<b>Langues facultatives ARABE, TURC, PORTUGAIS et RUSSE</b>
<b>4, 5 et 6 juin</b>	<b>Langues facultatives CHINOIS, POLONAIS, JAPONAIS et NEERLANDAIS</b>
<b>Les 28 et 29 mai + 6 et 7 juin</b>	<b>U4-2 - PRATIQUES COMPTABLES FISCALES ET SOCIALES (forme ponctuelle)</b>
<b>Les 28 et 29 mai + 6 et 7 juin</b>	<b>U5 - SITUATIONS DE CONTRÔLE DE GESTION ET D'ANALYSE FINANCIERE (forme ponctuelle)</b>
<b>Du 11 au 18 juin</b>	<b>U6 - PARCOURS DE PROFESSIONNALISATION</b>
<b>Du 20 au 21 mai</b>	<b>EF2 - APPROFONDISSEMENT LOCAL</b>
<b>Pour le 2 mai 2019 avant 12h00</b>	<b>REMISE DES DOSSIERS PROFESSIONNELS U4-2 / U5 / U6 : =&gt; au lycée du Granier La Ravoire, une pochette par étudiant et par épreuve (composition des pochettes détaillée en pages 3 et 4 de la présente note)</b>
<b>Pour le 2 mai 2019 avant 12h00</b>	<b>REMISE DES DOSSIERS EF2 =&gt; dans chaque centre d'examen en 2 exemplaires</b>

\* il appartient au candidat de prendre ses dispositions pour que le dossier soit, à cette date et horaire butoir, dans son centre d'épreuve (cf annexe II).



7/7

**ANNEXE II – CENTRES D'EXAMEN : EPREUVES  
ECRITES ET ORALES****B.T.S. COMPTABILITE ET GESTION DES  
ORGANISATIONS – SESSION 2019**

<b>ORIGINE DES CANDIDATS</b>	<b>CENTRES D'ECRITS</b>	<b>CENTRE D'EPREUVES ORALES E4-2, E5 et E6</b>
<b>Candidats issus de la VAE (tous départements)</b>	<b>Selon la répartition indiquée ci-dessous, selon le département d'inscription</b>	
<b>Candidats Individuels inscrits dans le 07</b>	<b>LYCEE MARCEL GIMOND AUBENAS</b>	
<b>Candidats Individuels inscrits dans le 26</b>	<b>LYCEE ALGOUD-LAFFEMAS VALENCE</b>	<b>LYCEE DU GRANIER 185 Av. Joseph Fontanet BP 69 73492 La Ravoire ☎ : 04 79 71 00 10</b>
<b>Candidats Individuels inscrits dans le 38</b>	<b>LYCEE ARISTIDE BERGES SEYSSINET</b>	
<b>Candidats Individuels inscrits dans le 73</b>	<b>LYCEE JEAN MOULIN ALBERTVILLE</b>	
<b>Candidats Individuels inscrits dans le 74</b>	<b>LYCEE MME DE STAEL ST JULIEN EN GENEVOIS</b>	